



## **Inflation, pertes salariales et retraite – Nous sommes tous concernés.**

Résultat décevant des négociations salariales du 2 février 2023

# **La direction générale a loupé l'occasion**

Dans la continuité des précédentes années, nous assistons encore à la mise en place d'une nouvelle politique salariale obsolète, opaque, inéquitable et élitiste qui néglige l'impact prolongé de l'inflation sur nos salaires et ignore le fort engagement des salariés.

La CGT souhaitait des mesures salariales significatives applicables à tous les salariés Techniciens et Cadre de l'entreprise. La direction n'a répondu à pratiquement aucune des revendications légitimes exprimées par l'intersyndicale.

**Les ultimes propositions de la direction générale, exprimées lors de la NAO du 2 février 2023**  
Avec un budget global de 7,5 %, incluant toutes les mesures annoncées (sauf le plan d'actionnariat) :

### **Pour les Techniciens :**

- ⇒ Augmentations Générales : 3% applicable à partir de février 2023
- ⇒ Augmentations Individuelles : 1,5% / minimum de 2% si salarié concerné /  
Taux de couverture < à 50% des techniciens
- ⇒ Pour application des accords : 0,6% (égalité H/F, passage cadre, quartile)
- ⇒ Budget primes performance : 5,5 % (presque identique à 2021)

### **Pour les Cadres:**

- ⇒ Augmentations Générales : 0 %
- ⇒ Augmentations Individuelles : 4,75% / minimum de 2% si salarié concerné /  
Taux de couverture < à 90% des cadres
- ⇒ Pour application des accords : 0,25 % (égalité H/F, passage cadre, quartile)
- ⇒ Budget primes performance : 9,3 % pour les L3B-L3C et 11,4% pour les L3A

### **Une prime collective dite de « partage de la valeur ajouté » pour un montant de :**

- ⇒ 700 € net (défiscalisée) pour les salariés gagnant jusqu'à 3Xsmic annuels (61534 € annuel)
- ⇒ 1000 € brut (fiscalisée), soit 700 € net pour les salariés gagnant plus de 3Xsmic (plus de 61434 €/an)

Pour un plan de mobilité « responsable » :  
Transport public pris en charge à hauteur de 75%  
Forfait transport par véhicule thermique à 33 € net / mois  
Forfait transport par véhicule ZE à 58 € / mois

Revalorisation de l'ensemble de la grille des minimas garantis par coefficient 4% (le smic avait rattrapé les deux premiers coefficients)

Titre restaurants à 10,50 € au lieu de 9,48 € et contribution supplémentaire de 1 € sur le ticket d'entrée au restaurant d'entreprise

Plan actionnariat équivalent au précédent avec les mêmes conditions sous réserve de validation du Conseil d'Administration et de l'AMF sera mis en place en 2023 (comme chez Renault)



## **Inflation, pertes salariales et retraite – Nous sommes tous concernés.**

Face à la hausse généralisée des prix à la consommation courante et au regard de la revalorisation importante du SMIC (+10% en 14 mois, une autre politique salariale plus généreuse, plus équitable et plus juste est possible.

# **Il faut des Augmentations Générales de Salaires pour tous les salariés Techniciens et Cadres**

**Des augmentations générales de salaires significatives sont nécessaires, légitimes et indispensables**

En 2021, la direction générale affirmait que les salariés de RCI Banque Diac étaient bien payés.

Au début 2022, la direction générale affirmait que le niveau d'inflation était bas.

En 2023, avec une inflation record et un SMIC national en forte hausse, les salariés de Mobilize FS Diac perdent de l'argent, du salaire et de la reconnaissance de qualification.

**Quelques verbatims exprimés par les salariés que nous avons interrogés :**

... L'entreprise doit avoir plus de considération pour ses salariés et mettre en place un management juste et à l'écoute des collaborateurs ...

... les salaires restent trop bas = 1500€ par mois, c'est de la survie pour le stress et le travail fournis ... Les hommes embauchés après moi, diplôme inférieur, ont une différence de 4000€/annuel. C'est une honte quand nous faisons le même emploi....

... valoriser la montée en compétence (junior / senior), supprimer le passage cadre trop contraignant et appliquer l'évolution au mérite...

... comprendre les réelles attentes des petites mains qui font le résultat de l'entreprise... l'entreprise doit participer aux frais de chauffage et d'électricité pour le télétravail .... Le coût du transport pour aller travailler augmente aussi, il faut une meilleure participation de l'entreprise ....

**On ne peut pas être à 100% d'accord avec la CGT, mais elle sera toujours à 100 % à vos côtés**

Syndicat de site pour tous les salariés de MOBILIZE FS RCI DIAC – RENAULT  
– PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – TECHNICIENS – CADRES

**LA CGT – POUR VOUS ET AVEC VOUS – LA CGT**

J-Michel Tiron  
06 52 01 13 38

Aziz Khensous  
06 25 10 45 76

André Espeso  
01 49 32 33 84

Christelle Pouillet  
05 57 26 49 22

Abdel Ayad  
01 49 32 37 45

Contact : [cgtdiac@gmail.com](mailto:cgtdiac@gmail.com) - Tél : 0625 104 576